

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION DE PROJET
RUSTROFF - Ancien pensionnat - Logements
MO10L031100**

Le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la commune de Rustroff souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière de l'ancien pensionnat situé sur son territoire communal en vue de la création de logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Rustroff et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières annexée à la présente délibération, portant sur l'acquisition, le portage puis la cession des biens susvisés d'une superficie de 54 a 34 ca pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 240 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Rustroff et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières la convention de projet annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le

02 MARS 2022

La Préfète de Région,

Directeur Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS